

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**ADDITIF N° 168**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 22 juin 2017 à 13h00 au 2 juillet 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

105 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **105 lots « 2 places pour assister à la Cérémonie du concours « VIRGIN RADIO PROJECT 2017 » le 4 juillet 2017 à Paris » pas de valeur marchande - hors commerce.**

**Le lieu de la Cérémonie sera communiqué ultérieurement aux gagnants par la Société Organisatrice.**

*La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la Cérémonie. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de la Cérémonie. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de la Cérémonie par leurs propres moyens.*

